

République Française  
 Département de la Haute-Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE**

**Séance du 27 avril 2026**

**Délibération n°2026/078**

**Objet : Modification de l'annexe 2 du contrat d'obligation de service public signé entre la régie des Transports « A BALANINA » et la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne portant sur les horaires de la saison hivernale**

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 17h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
En exercice	Présents	Votants	
46	36	42	<b>Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance.</b>
<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>	
42	-	-	<b>Le quorum est atteint.</b>
<p><b>Présents :</b> ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – AMADEI Toussainte – BASCOUL Pierre-François – BASTIANI Angèle – BATTAGLINI Jean-Pierre – CANIONI Sébastien – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CASTELLANI Jean-René – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthelemy – COSTA Angèle – GENUINI Benjamin – GIOCANTI Marie-Dominique – GUERRIERI Jean-Paul – GIUNTINI Patricia – LEONETTI Laetitia – LIONS Romain – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI-ROSSI William – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – PETRIGNANI Yoann – POLI Jean-François – POLI Pierre – RAFFO Marie – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – SAVELLI René – SAVELLI Vincent – TORRACINTA Marcel.</p>			
<p><b>Absents représentés :</b> ANTOLINI Clémentine a donné procuration à ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – COLOMBANI Laurent a donné procuration à MATTEI Joseph – COSTA Jean-Luc a donné procuration à RAFFO Marie – ESCOBAR-SANTINI Alexandra a donné procuration à GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine a donné procuration à BASTIANI Angèle – TADDEI Marc a donné procuration à ORSINI Joseph–</p>			
<p><b>Absents :</b> ANTONELLI Jean-Toussaint – FERRANDI Paul-Vincent – LECA Dominique – PINAUD Jean-Michel.</p>			
Convocation envoyée le : 14/04/2026 Et affichée le : 14/04/2026		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 30/04/2026	

**VU** le Règlement (CE) n° 1370/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route,

**VU** le Code des transports,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la commande publique ,

**VU** la délibération n° 2021/145 en date du 29 octobre 2021 du Conseil communautaire portant sur le choix du mode de gestion pour l'exploitation du nouveau réseau de transport public de voyageurs,

**VU** la délibération n°2021/146 du 29 octobre 2021 du Conseil communautaire portant création de la régie de Transport « A BALANINA » et adoption de ses statuts,

**VU** l'avis du comité des partenaires sur le projet de contrat d'obligation de service public en date du 22 février 2022,

**VU** la délibération n°2022/059 du Conseil communautaire sur le contrat d'obligation de service public entre la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne et la régie de Transport Intercommunal « A BALANINA »,

**VU** la délibération n°2022/163 du Conseil communautaire portant sur la modification du contrat d'obligation de service public entre la Communauté de communes de L'Île-Rousse - Balagne et la régie de Transport Intercommunal « A BALANINA » portant sur les horaires spécifiques de la saison hivernale,

Le Président informe le Conseil communautaire qu'il est nécessaire de procéder à la modification de l'annexe 2 du contrat d'obligation de service public (OSP) signé entre la régie des Transports « A Balanina » et la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne.

Le Président rappelle que l'annexe 2 porte sur les horaires et les itinéraires.

Le Président indique que le réseau actuel, tel que défini à l'annexe 2 du contrat d'OSP doit évoluer à la suite de l'analyse de la fréquentation hivernale et des retours des usagers. Cette adaptation vise à améliorer la qualité du service tout en respectant l'enveloppe kilométrique initialement prévue.

Il propose les modifications suivantes :

- Ligne 2 : Départ à 09h33 au lieu de 10h14 – (*Répondre aux besoins*).
- Lignes 3 et 4 : Suppression des rotations de 17h04 (L3) et 09h35 (L4) – (*Trop faible fréquentation*)
- Création de nouvelles lignes (*Départs Gare routière de L'Île-Rousse*) :
  - Ligne 12 (Mercredi et Jeudi) : Desserte de Palasca (*via Losari et Belgodère*). Départs à 09h50 et 16h20.
  - Ligne 14 (Mardi) : Desserte de Losari (*via Monticello, Ville-di-Paraso, Costa, Occhiatana et Belgodère*). Départs à 09h50 et 16h20.

Ces ajustements permettent donc de redéployer les moyens vers des zones à plus forte demande sans impact financier supplémentaire sur le contrat.

Le document modifié se trouve en annexe.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la modification de l'annexe 2 du contrat d'obligation de service public conclu entre la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne et la régie de Transport « A BALANINA »,
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer l'annexe 2 du contrat d'obligation de service public, jointe à la délibération.

Fait à L'Île-Rousse, le 27 avril 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Joseph SAULI



Le Président,  
MORTINI Lionel

